



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :  
c/o OEPN  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

<b>SEANCE N° 3/2005</b>	DATE :	<b>10 novembre 2005</b>
	LIEU :	<b>Delémont, Salle des cars postaux</b>
	HEURE :	<b>10h00 – 12h30</b>
	REDIGÉ PAR :	<b>Sandrine Schmidt</b>

<b><u>PARTICIPANTS</u> :</b>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
M. Forter	Expert Collectif Bonfol	1
J.-L. Walther	Expert Collectif Bonfol	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol	1
S. Küffer Heer	Demeter Suisse	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
I. Chevalley	equiterre	1
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
J.-P. Pinol	Commune de Réchésy	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
B. Blanchard	DIREN Alsace	1
J.-C. Meuley	Conseil général du Territoire de Belfort	1
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1
J. Normand	Sous-préfet d'Altkirch	1
<b><u>EXCUSES</u> :</b>		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
M. Buser	Expert RCJU	1
W. Wildi	Expert RCJU	1
Ch. Wenger	OFEFP	1
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
Ph. Riat	WWF	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
J.-P. Masson	DIREN Franche-Comté	1
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
M.-P. Collin Huet	Région Franche-Comté	1
M. Halliez	Conseil régional Franche-Comté	1
M. Mouttet	DRIRE, Colmar	1

## Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté.

## 2. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2005

- Le PV de la séance du 8 juin 2005 est adopté sans modification.

## 3. Communications

- *R. Longet* fait part de la liste des personnes excusées.
- *Rappel des précédentes demandes* : Monsieur Meuley trouve intéressant qu'à chaque CI des présentations d'études soient faites. Monsieur Longet fait remarquer que ses demandes ont été prises en compte et qu'au cours de cette séance, il y aura une présentation de Monsieur Forter. Il est également prévu qu'il y ait une présentation du professeur Jacky Mania, hydrogéologue, au cours de la prochaine séance de la CI du mois de décembre.
- *Rapport sur l'essai de pompage dans la série des Vosges* : M. Probst mentionne la page 4 du dernier PV qui indiquait que les résultats de l'essai de pompage dans la formation géologique de la Série des Vosges seraient présentés au cours d'une prochaine séance. Monsieur Longet précise qu'il n'a pas été prévu d'intervention à ce sujet au cours de cette séance et laisse la parole à Monsieur Bapst, chef du projet DIB pour le canton. Monsieur Bapst précise que les essais de pompage ont démontré qu'il y avait bien de l'eau dans la formation de la Série des Vosges, ce qui conforte le bien-fondé des demandes du canton. Le canton maintient donc son exigence E1 de réaliser des piézomètres supplémentaires dans la série des Vosges pour avoir une meilleure connaissance des écoulements régionaux dans l'environnement de la décharge.
- *Communication avec la presse* : Monsieur Longet a eu des remarques des journalistes suite à la dernière conférence de presse. Ceux-ci critiquent le manque de contenu de la dernière conférence de presse à Pfetterhouse. Monsieur Longet estime que l'ordre du jour de cette séance ne présente pas suffisamment d'éléments nouveaux pour inviter la presse. Il est donc proposé de faire un communiqué de presse. Jean-Claude Hennet se propose de rédiger un communiqué de presse au cours de la séance et de le soumettre à la CI à la fin. Mme Wagner, M. Probst, M. Fischer, M. Longet, M. Bapst, M. Schaffter feront une relecture attentive de ce CP.
- *Rappel des derniers événements et communiqués depuis juin 2005* : Monsieur Longet dresse la liste suivante :
  - a) 14 juillet : invitation de Greenpeace pour une verrée du 5<sup>ème</sup> anniversaire sur le site de la DIB
  - b) Juillet : rapport d'avancement n°8 de bci (c'est un rapport détaillé que rédige bci 2 fois/an)
  - c) 29 septembre : Conférence de presse de Greenpeace suite à la sortie de leur rapport sur les dioxines<sup>1</sup>
  - d) 29 septembre : Communiqués de presse du canton du Jura et de bci<sup>1</sup>
  - e) 30 septembre : Communiqué de presse de la commune de Bonfol<sup>1</sup>
  - f) Intervention du parlementaire Rennwald à propos de la DIB et réponse du Conseil Fédéral du 31 août 2005 : "*Le Conseil fédéral estime que la question de la prise en charge des coûts ne doit pas influencer le déroulement de l'assainissement. La bci, en tant que responsable de l'assainissement, en assume les coûts jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise ou qu'un accord soit conclu. Le Conseil fédéral ne dispose d'aucune base légale pour intervenir dans la question de la répartition des coûts. Mais il soutient clairement la solution d'un accord, dans lequel les attentes de la BCI aussi bien que celles des tiers seront prises en considération.*"

<sup>1</sup> Ces communiqués ont été transmis par mail à tous les membres de la CI

- g) 1<sup>er</sup> octobre : article de presse dans la Basler Zeitung "le journaliste critique le fait que la chimie ne réagit que sous la pression extérieure lors d'évènements indésirables". Le 22 octobre : article de presse dans la Basler Zeitung : "un retraité de la CIBA, M. Donath (ancien chef de la sécurité et de l'environnement de Ciba) mentionne qu'il ne faut pas assainir la décharge".
- Monsieur Normand mentionne les dernières correspondances que les autorités françaises ont eues avec le Ministre Schaffter du DEE à propos de la procédure d'enquête publique. A la demande de Monsieur Normand ces courriers sont présentés en annexe.

#### 4. Informations des parties quant à l'évolution du dossier et réaction de la Commission

##### 4.1 Présentation de la position du canton par M. André Bapst (cf. présentation annexée)

- A - état de la situation (accord) : communiqué de presse du 24 octobre. Le dossier est actuellement entre les mains des juristes et du DEE.
- B - état d'avancement des études complémentaires : le projet d'assainissement n'est toujours pas approuvé. Depuis le printemps, la plupart des compléments techniques demandés dans la prise de position n'ont pas progressé. Par contre, les compléments "hydrogéologiques" ont bien avancé. Le 9 novembre dernier la modélisation hydrogéologique a été validée, au cours d'une séance qui a réuni le Canton et la bci, ainsi que les experts du canton (les professeurs Pierre Perrochet et Daniel Hunkeler du Centre d'hydrogéologie de Neuchâtel) et les experts de bci (Monsieur Joseph Thierrin du bureau CSD). Ce modèle sera validé par des tests in situ (Exigence E2 de la prise de position) qui comprendront plus particulièrement de nouveaux essais de pompage et des analyses chimiques. Ces études devront permettre de vérifier l'efficacité des barrières hydrauliques déjà mises en place et, si nécessaire, de réaliser de nouveaux piézomètres pour renforcer la sécurité. Tous les points hydrogéologiques (E1) sont donc à présent validés, sauf la question des piézomètres supplémentaires dans la Série des Vosges qui reste en suspens. Comme mentionné précédemment, les dernières études (essai de pompage dans la série des Vosges) confirment la décision du canton de maintenir cette exigence. A propos des exigences historiques, et plus particulièrement sur le sujet du contenu de la décharge, le canton prend acte du rapport Greenpeace sur les dioxines. Ce point a déjà été abordé entre le canton et la bci et reste ouvert. Il sera tenu compte des nouveaux éléments dans une phase ultérieure.
- *M. Walther* demande à avoir accès aux différents rapports complémentaires remis par bci qui traitent des exigences demandées par le canton dans la prise de position.
- *M. Bapst* répond qu'un document complet sera remis à la fin des évaluations.
- *M. Longet* propose que pour avoir une vue d'ensemble, une séance spéciale soit consacrée à ce sujet
- *M. Fousseret* rappelle que l'hydrogéologie sera le sujet principal de la prochaine séance de la CI avec l'intervention de M. Mania et qu'il serait bien à cette occasion qu'il y ait une intervention du canton et de la bci.
- *M. Longet* répond que l'expertise de M. Mania ne sera qu'un élément du débat et qu'il sera difficile au cours de cette prochaine séance d'aborder l'ensemble des points concernant l'hydrogéologie. Il propose qu'une discussion de fond à ce sujet fasse l'objet d'une séance en 2006.
- *M. Fousseret* s'engage à envoyer le rapport de M. Mania à la bci et au canton dans les plus brefs délais et M. Longet ajoute qu'il faudrait que ce dossier soit également envoyé par voie informatique aux membres de la CI.

##### 4.2 Présentation de la position de bci par Mme Wagner (cf. présentation annexée)

- Suite à la dernière rencontre entre le gouvernement Jurassien et la bci, l'élaboration d'un nouvel accord/convention est en cours. bci donnera plus d'informations dès que ce document sera signé.
- Le dernier rapport technique annuel 2004 a été publié par bci le 16.08.05.
- *M. Normand* demande si une date butoir a été fixée pour les négociations entre bci et le Gouvernement.
- *Mme Wagner* répond que tout devrait être finalisé pour la fin du mois de novembre. Une communication à la presse sera alors faite.

### **4.3 Présentation de la position des communes**

#### **4.3.1. Commune de Bonfol - Monsieur Girardin**

- Le 28 juin, le conseil communal a rencontré des représentants de l'OEPN et de la BCI pour une présentation du nouveau CSS (Concept Surveillance – Sécurité).
- Le 13 juillet, une délégation des autorités communales a participé à la conférence de presse organisée par Greenpeace à l'occasion du 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'occupation du site par ses représentants.
- Le 29 septembre, 2 représentants du conseil communal se sont rendus à Bâle pour assister à la conférence de Greenpeace concernant la présence de dioxine dans la décharge de Bonfol.
- Le 30 septembre, le conseil communal a diffusé un communiqué de presse suite à la conférence de presse de Greenpeace. La commune n'a en effet pas apprécié d'être comparée à Seveso, alors qu'elle fait tout son possible pour augmenter l'attractivité du village. Le village de Bonfol a perdu 170 habitants depuis une douzaine d'années et certaines prestations sont menacées (classes d'école, magasins, poste, gare).
- Le 19 octobre, le groupe de travail *la décharge on s'en charge* a rencontré le ministre en charge du dossier ainsi qu'une délégation de l'OEPN, pour parler principalement de la séance dite de la dernière chance. Suite au communiqué de presse commun entre la RCJU et la BCI du 24 octobre 2005, la commune se réjouit qu'un accord puisse être trouvé et que la commune de Bonfol soit plus étroitement liée au projet d'assainissement.

#### **- Le 25 octobre, le groupe de travail a rencontré le Collectif Bonfol pour parler principalement de la problématique de la sécurité. La commune a regretté l'absence de M Mathias Wütrich.**

Concernant les coûts d'exploitation de la DIB, la commune de Bonfol a signé avec la chimie bâloise depuis la création de la décharge en 1961, de nombreux accords dans lesquels il est à chaque fois stipulé que la commune de Bonfol ne sera pas responsable financièrement des éventuels problèmes liés à la décharge. Dans ces conditions, elle refuse d'être impliquée dans les coûts d'assainissement. En matière de sécurité et de santé de la population, elle rejoint les préoccupations du Collectif Bonfol. (cf. texte intégral annexé)

#### **4.3.2 Commune de Pfetterhouse - Monsieur Heyer**

- La commune espère qu'une solution consensuelle sera trouvée entre le canton du Jura et la bci. Elle espère que les délais seront respectés et reste convaincue qu'il faut assainir totalement la décharge. Face aux récentes communications de Greenpeace qui compare le site de la DIB à Seveso, les populations sont inquiètes et demandent des explications aux élus. Ceux-ci sont assez démunis et se sentent même coupables de ne pas pouvoir transmettre un message clair à ce sujet. Cependant, la commune reste confiante envers les intervenants et elle est satisfaite que le canton suive ses revendications en exigeant des piézomètres supplémentaires.

#### **4.3.3 Commune de Réchésy - Monsieur Ecoffey**

- La commune a bien pris connaissance des derniers communiqués de presse. Elle n'est pas trop inquiète et espère obtenir des informations complémentaires quant à la suite du projet lorsque tout sera finalisé.

### **4.4 Intervention des autorités françaises et discussions**

- *M. Longet* ajoute, en complément aux interventions des communes à propos des craintes des populations, que la CI a pour rôle de tenir informés les élus. Il ne faut pas hésiter à solliciter la CI pour obtenir les informations nécessaires de manière à rassurer la population. Il faut également remarquer que par rapport aux commentaires de l'article paru dans la Basler Zeitung, aucun membre de la CI ne dit à ce jour qu'il ne faut pas assainir la DIB.
- *M. Normand* demande si les derniers éléments parus font qu'il y aura des changements dans le projet d'assainissement.
- *Mme Wagner* répond qu'il n'y a pas eu de nouveaux rapports concernant le projet d'assainissement proprement dit et que les derniers rapports bci présentés concernent le rapport technique annuel 2004 et le concept de surveillance et de sécurité (CSS) pour l'état actuel. Ce dernier a été validé par le canton en septembre 2005 (mise à jour de l'ancienne version du CSS de 1995).

- *M. Fousseret* ajoute qu'en Franche-Comté, les questions sont les mêmes que celles des élus alsaciens. Avec la question des dioxines, il est important de savoir comment l'assainissement va se faire ? Est-ce que toutes les mesures de sécurité seront prises ? Y a-t-il un projet de faire un inventaire de la santé des populations, pour éventuellement déceler selon les régions une augmentation des cancers ? Il ajoute qu'il faut être attentif à ne pas cacher l'information, mais en même temps, il faut communiquer de manière avertie pour ne pas affoler les populations. Il pense qu'il serait pertinent de réfléchir à la possibilité de mettre en place au niveau de la région Franco-suisse un suivi sanitaire de la population pour les années à venir. Il mentionne à titre d'exemple qu'une telle démarche est menée à Besançon depuis quelques années.
- *M. Longet* ajoute que certains services de santé suisse tiennent à jour des registres (par exemple : registre des tumeurs dans le canton de Genève).
- *Mme Chevalley* mentionne que la remarque de M. Fousseret est pertinente et pense qu'en Suisse c'est le rôle des cantons de mettre en place un tel inventaire, en mettant à contribution les médecins.
- *M. Blanchard* dit qu'en Alsace il existe un registre des cancers depuis 10 ans. Il apparaît que statistiquement, les causes sont si diverses (âge de la population, représentativité,...), qu'il est difficile d'interpréter les données obtenues.
- *M. Raymond* ajoute que si un tel suivi de la population devait être mis en place, il faudrait définir une méthodologie (définir les molécules pathologiques à suivre,...), ce qui n'est pas toujours évident. Il mentionne le cas des décharges d'ordures ménagères qui génèrent des dioxines lors de la combustion des déchets. Dans la nature, les dioxines pouvant être émises par de nombreuses sources, les analyses ne sont pas toujours significatives car il existe un bruit de fond rémanent.
- *M. Fousseret* ajoute qu'il espère bien sûr que les résultats d'un suivi de la population indiquent qu'il n'y ait rien d'inquiétant, mais sans données il est difficile de l'affirmer.
- *M. Normand* demande si la CI a la compétence de mettre en place un tel suivi de la population ?
- *M. Longet* rappelle le règlement de la CI et répond que la CI n'a pas de pouvoir de décision à ce niveau. Si une telle décision est prise au sein de la CI, elle doit être validée par les instances compétentes, car de telles études ont un coût (impression de formulaire, organisme de suivi,...).
- *M. Normand* ajoute qu'au niveau français c'est la DDRASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales) qui pourrait établir les protocoles d'analyses et définir le périmètre d'étude. Au nom des services de l'état, il veut bien se charger de saisir la DDRASS.
- *M. Meuley* trouve que la proposition de faire un suivi de la santé de la population est un excellent sujet pour le communiqué de presse et encourage un tel suivi.
- *M. Hennet* intervient en tant que membre du groupe "la décharge on s'en charge" et mentionne que le Docteur Moser de Bonfol également membre de ce groupe (sécurité) lui a fait savoir qu'un observatoire de la santé des Jurassiens avait été mis en place, mais qu'il n'est pas encore activé. M. Moser n'a pas l'impression d'observer des pathologies particulières chez ses patients, mais cela mériterait d'être évalué par des mesures plus scientifiques. Il propose que la CI demande d'activer cet observatoire de la santé des Jurassiens.
- *M. Heyer* ajoute que sur le fond, il est d'accord avec cette proposition, mais qu'il faut être prudent avec sa mise en œuvre pour ne pas inquiéter la population. Il craint la réaction des populations si on les informe que des analyses vont être faites pour savoir si elles ont un cancer dû à la présence de la DIB.
- *M. Longet* résume que ces études auraient pour but d'observer des variations de la santé des populations dans la région de la DIB sur le long terme et qu'il sera nécessaire de bien communiquer sur le sujet.
- *M. Fousseret* dit que, dans tous les cas, le médecin est tenu à la confidentialité. Actuellement, des registres existent et des communications à ce sujet ont déjà été faites dans la presse sans créer des craintes auprès des populations.
- *M. Blanchard* dit que depuis fin 2004, un plan régional de la santé et de l'environnement est en cours d'élaboration et qu'il est encore possible de s'y insérer. Il pourrait être envisagé dans un cadre régional de cibler les études déjà prévues pour la région Bâloise.
- *M. Forter* pense que la population est déjà inquiète et qu'il faut l'informer au plus vite au sujet de sa santé.

#### 4.5 Intervention des ONG et présentation de l'étude "dioxines" par M. Martin Forter

(cf. présentation annexée)

- *M. Forter* dit qu'il a envoyé 30 à 40 courriers aux entreprises de la chimie Bâloise concernant les dioxines. Les entreprises Ciba et Clarian ont répondu par courrier qu'elles ne souhaitent pas répondre aux questions de Greenpeace. Norvartis et les autres entreprises contactées n'ont pas donné suite au courrier de Greenpeace.
- qu'il n'a reçu aucune réponse de la part de bci suite à la transmission de son rapport.
- *M. Longet* remercie M. Forter pour sa présentation et fait remarquer qu'il s'agit d'une étude historique assez complète. Il se tourne vers bci et le canton pour connaître leur avis et se demande si cette étude pourrait changer le contenu du projet d'assainissement.
- *M. Fischer* répond que la dioxine est un produit secondaire et qu'elle peut se former sous forme de traces lors des processus d'incinération ou lors de réactions chimiques à hautes températures en présence de composés chlorés. La bci n'a jamais nié la présence de dioxines sous forme de traces dans la décharge. Il précise que les dioxines sont très peu solubles dans l'eau et que leur volatilité est insuffisante pour qu'elles se dissipent sous la forme de gaz. En l'état actuel, les dioxines ne posent pas de problèmes. Le seul risque est qu'au moment des travaux elles puissent être transférées dans l'air par le biais de poussières. Au moment de l'assainissement, les mesures de sécurité et de protection prévues permettront de maîtriser les risques liés à la présence de dioxine. Des sites pollués par les dioxines ont déjà été assainis et l'expérience montre que cela ne pose pas de problèmes pour la sécurité des travailleurs et de la population si les mesures de sécurité adaptées sont prises. Le principe de l'assainissement sera d'éviter tout contact des travailleurs avec les déchets et de contrôler les émissions. Le contrôle des émissions sera fait de manière optimale dans le cadre du projet.
- *M. Bapst* répond qu'en l'état actuel de surveillance de la décharge, les spécialistes (SUVA, J. Parrat) n'ont pas émis de réserves quant à la sécurité des travailleurs et de l'environnement, suite à la remise par bci de la dernière version du concept de surveillance et de sécurité (CSS). Les dioxines sont peu solubles, donc difficilement décelables dans les lixiviats de la DIB. Pour le projet d'assainissement, l'évaluation des compléments remis par bci, tels que demandés dans la prise de position du canton, est en cours. Le Canton sera attentif à ce que toutes les mesures de sécurité soient prises en compte. Avant le rapport de Greenpeace, le canton estimait déjà que des hot spots de dioxines, ou de tout autre produit, pouvaient se trouver dans la DIB.
- *M. Longet* demande au canton et à bci ce qu'ils pensent de la méthodologie employée ?
- *M. Fischer* répond que cette étude n'apporte rien de nouveau et ne nécessite pas de prendre des nouvelles mesures par rapport au projet d'assainissement déjà élaboré.
- *M. Fousseret* ajoute que, bien que n'étant pas spécialiste, il lui semble que dans le cas de Seveso les quantités de dioxines mises en cause étaient de l'ordre de 600 g, ce qui est faible. Il voudrait savoir combien d'analyses ont été faites ces dernières années pour savoir si les quantités de dioxines qui pourraient être présentes dans la DIB pourraient poser un problème ou pas ? Il a retenu également que dans la DIB, il pourrait y avoir des détonateurs, d'où des risques d'explosion. Il voudrait savoir comment les travailleurs vont être protégés et en cas d'incendie comment le problème va être géré ?
- *M. Longet* demande à bci, comment est-ce qu'ils pensent éliminer les dioxines et est-ce que c'est la technique à haute température qui sera retenue ?
- *M. Fischer* rappelle que les fûts de Seveso ont été incinérés à Bâle et que les centres d'incinérations n'émettent pas de réserves quant à la présence de dioxines dans les déchets. La seule méthode d'élimination des dioxines est l'incinération. Il rappelle que pour la surveillance actuelle, des traceurs typiques de la DIB ont été retenus dans le CSS. Si un impact de la décharge existe à un endroit, ce sont avant tout ces traceurs qui seront présents. La dioxine n'est pas intégrée dans le programme analytique de part sa très faible solubilité dans l'eau.
- *M. Walther* dit que Greenpeace a fait des analyses du lixiviat qui ont révélé la présence de dioxines.
- *M. Fischer* ajoute que dans les offres qui ont été demandées aux consortiums chargés d'établir le projet d'assainissement, il a été convenu que les travailleurs ne devaient pas être en contact direct avec les déchets et ne pas inhaler les gaz et poussières provenant des déchets.

- *M. Longet* mentionne que bien que le projet d'assainissement de la DIB soit important à l'échelle de la Suisse, ce type de problème a déjà été rencontré sur des projets semblables de par le monde. Il existe certainement un savoir-faire industriel pour éviter que les populations et les travailleurs ne soient mis en danger.
- *Mme Chevalley* exprime son inquiétude à ce que le projet actuel ne propose pas de filtration de l'air.
- *M. Fischer* répond que les émissions seront contrôlées et que des traitements adaptés seront mis en place en fonction de ce qui sera trouvé. Si cela s'avère nécessaire, un traitement de l'air sera mis en place.
- *M. Hennet* se dit assez confiant dans les entreprises qui seront chargées de l'assainissement. Elles devront démontrer que la sécurité des travailleurs sera assurée. Il a pris note que la dioxine ne se diffuse pas facilement, mais que peut-il se passer en cas d'accident (feu, explosion,...)?
- *M. Fischer* répond que cette problématique sera abordée dans le cadre des exigences E2 formulées dans la prise de position du canton. Ce travail ne peut se faire qu'une fois que les consortiums auront été choisis définitivement.
- *M. Heyer* demande s'il ne serait pas préférable de filtrer systématiquement l'air par principe de précaution ?
- *M. Longet* ajoute, que d'après son expérience, en Suisse il est très coûteux de mettre en place des systèmes de traitement de l'air et qu'il serait préférable, dès le début du projet, de prendre en compte cette hypothèse aussi sur le plan financier
- *M. Fischer* répond que ces points seront traités dans le cadre du projet de construction et qu'il pourra répondre de manière plus détaillée lors du dépôt du plan spécial qui est prévu pour la mi-2006.
- *M. Meuley* demande si la bci est prête à prendre le risque d'envoyer de l'air pollué dans l'atmosphère ? et si le cas échéant elle est prête à mettre en œuvre des mesures correctives pour l'éviter ?
- *M. Fischer* répond que pour l'instant ces points sont encore à l'étude et que bci s'en remettra à une décision de l'OEPN qui devra statuer sur la mise en place ou non d'un système de traitement de l'air sur la base des informations fournies par la bci. Si au cours du projet, des concentrations ou quantités inacceptables sont rejetées dans l'environnement, des mesures correctives seront à prendre. Cela pourrait signifier un arrêt du chantier, donc des coûts supplémentaires, ce qui représente un risque pour la bci. Il ajoute qu'au cours du chantier, la qualité de l'air sera surveillée et qu'en cas de dépassement des valeurs fixées, la dernière mesure envisageable est la mise en place d'un filtre.
- *M. Meuley* ajoute que cette manière de procéder est risquée et que de l'air pollué peut s'échapper avant qu'un filtre ne soit mis en place.
- *M. Fischer* répond qu'un contrôle en continu des émissions sera mis en place, sous contrôle de l'OEPN.
- *M. Bapst* ajoute que l'OEPN va édicter des valeurs limites d'émissions en se basant sur l'OPair et l'OEaux. Ces valeurs vont être affinées prochainement dans le cadre de l'élaboration du projet.
- *M. Walther* demande si le canton a déjà réalisé des mesures de dioxines, auquel *M. Bapst* répond que non, mais que la question reste encore ouverte. Ce à quoi *M. Walther* dit qu'il est possible de faire des mesures de dioxines dans l'eau (cf. analyses de Greenpeace).
- *M. Fischer* dit que de toute manière les travailleurs ne seront pas en contact avec les déchets.
- *M. Longet* repose la question à savoir si au cours du projet, il est nécessaire de mettre en place des filtres. Cela pourra poser un problème financier. Est-il prévu de prendre en compte ces dépenses supplémentaires ?
- *M. Fischer* répond qu'au niveau du conditionnement des déchets, l'air sera traité. Pour la gestion de l'air dans l'ensemble de halle, la mise en place de filtres au cours du projet peut représenter des coûts supplémentaires. L'OEPN pourrait en effet retirer temporairement le permis d'exploitation pour non-conformité du projet. C'est une prise de risque financier et un choix que la bci devra évaluer.
- *M. Forter* dit que le problème des dioxines est grave. Leur bioaccumulation fait qu'elles pourraient être consommées par la population.

- *M. Raymond* mentionne que les molécules qui ont été reconnues les plus dangereuses dans le cas de Seveso se trouveraient dans la DIB dans des concentrations de l'ordre de 1 à 1000 g. Les dioxines sont des molécules lourdes qui se dissolvent difficilement, mais qui pourraient se répandre sous la forme de particules en cas d'explosion. S'il est retenu de filtrer en totalité l'air, il sera nécessaire de confiner le site, ce qui engendrera une augmentation du risque d'explosion. A l'inverse pour limiter les risques d'explosion, il faudra limiter le confinement. La solution ne serait-elle donc pas de ne rien faire? Dans la communication autour de cette affaire, il est inopportun de comparer la DIB à Seveso, vu les quantités mises en jeu, surtout que le projet prévoit d'appliquer des conditions de sécurité maximale.
- *M. Longet* conclue que plusieurs éléments du projet d'assainissement de la DIB n'ont pas encore été traités, mais que la solution n'est pas de ne rien faire, car des polluants issus de la décharge continuent de migrer vers les eaux souterraines. Il est convaincu que l'assainissement de la décharge sera nettement moins dangereux que le non traitement.

## 5. Divers, prochaines séances

- La prochaine séance de la Commission d'information aura lieu **le jeudi 8 décembre 2005 à 10 h00 à Besançon au conseil régional de Franche-Comté**. Un service de bus sera organisé au départ de Delémont. Les personnes intéressées voudront bien se faire connaître auprès du secrétariat de la CI. Le sujet principal de cette séance sera la présentation de l'expertise du professeur Jacky Mania à propos de l'hydrogéologie dans l'environnement de la DIB.

Fin de la séance : 12h30

Pour le procès-verbal :

Sandrine Schmidt

PV corrigé le 9.12.05 /SC

Annexes :

1. Intervention du Canton : état de la situation
2. Intervention de la bci : rapport technique annuel 2004 et CSS (concept de surveillance et de sécurité)
3. Intervention de la commune de Bonfol
4. Correspondance entre le Ministre du DEE et la préfecture du Haut-Rhin (selon demande de M. le Préfet)
5. Présentation du rapport sur les dioxines par Martin Forter du Collectif Bonfol
6. Position de bci à propos des dioxines
7. Communiqué de presse de la CI du 10.11.05